

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 16 septembre 2010  
Heure..... 14 h 15  
Lieu .....SALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 231 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 30

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Diane Labarre propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 1**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 3 juin 2010
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Négociations aux tables centrale et sectorielle
  - a) Table sectorielle
    - i) Informations
    - ii) Décisions (Règle du 50 % + 1)
  - b) Table centrale
    - i) Informations
    - ii) Décisions (Règle du 50 % + 1)
7. Varia

Proposée par Monique Boucher

Appuyée par Ginette Cartier

**Adopté à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 3 JUIN 2010**

Annette Gélinas fait part à l'assemblée syndicale des difficultés de rédaction du dernier procès-verbal au point 6 (Modalités de présentation des bilans). En effet, cette proposition fut d'abord votée et une demande de dépôt a ensuite été présentée ce qui n'est pas prévu au code de procédure. Deux possibilités s'offraient alors : étendre les pratiques de retrait de propositions ou d'amendements à une proposition de dépôt (assimilable à l'annulation du vote) ou inscrire le vote et le dépôt (ce qui déroge à la procédure). Devant choisir, la première hypothèse est présentée à l'assemblée à qui il revient de faire le choix qu'elle juge le plus approprié.

**Recommandation 2**

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 3 juin 2010 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Diane Labarre

Appuyée par Najji Jammal

**Amendement**

Que le résultat du vote du point 6 (recommandation 34) apparaisse au procès-verbal sans supprimer la proposition de dépôt et en indiquant que cette proposition fut rejetée suite au vote du président d'assemblée qui a dû trancher le débat.

Proposé par Denise Poirier  
Appuyé par Jean-François Garon

### **Recommandation 3**

Que la proposition principale et l'amendement soient déposés.

Proposée par Louis-Philippe Lépine  
Appuyée par François Cyr  
**Adoptée à la majorité**

Compte tenu de l'adoption de cette proposition privilégiée, l'assemblée passe au point 4 de son ordre du jour.

## **4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

### **Recommandation 4**

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 3 juin 2010 et dont les noms suivent : *Étienne Lessard* (Cinéma), *Vincent Roy* (Sciences sociales), *Sandy Fournier* (Éducation physique), *Isabelle Lauzon* (Sciences humaines), *Maybelline Boileau* (Radiodiagnostic) *Jean-Philippe Gravel* (Techniques auxiliaires de la justice).

Proposée par Jean Miron  
Appuyée par Philippe Boudreau  
**Adoptée à l'unanimité**

## **5. INFORMATIONS**

Annette Gélinas annonce que les tâches seront distribuées à la mi-octobre. Elle indique également les points qui seront soumis à la prochaine assemblée syndicale qui devrait se tenir à la fin octobre ou à la mi-novembre soient la PIÉA, la PGP, et l'ajustement de nos stratégies d'action en fonction des décisions qui suivront la présente consultation sur l'acceptation ou le rejet, au niveau national, des ententes de principe de tables centrale et sectorielle.

## **6. NÉGOCIATIONS AUX TABLES CENTRALE ET SECTORIELLE**

Annette Gélinas informe l'assemblée, qu'après analyse, par l'exécutif, des dossiers soumis à notre réflexion collective aujourd'hui, celui-ci trouverait plus pertinent que l'assemblée reçoive l'information prévue aux points 6 a) i) et 6 b) i) avant de passer aux votes prévus au point 6 a) ii) et 6 b) ii) ce à quoi adhère unanimement l'assemblée.

Elle rappelle également à l'assemblée que, selon le Code du travail, les propositions soumises à l'assemblée aujourd'hui devraient se prendre à vote secret. Elle indique que selon nos statuts et règlements, pour qu'un tel vote soit pris, il faut une demande en ce sens d'un membre présent appuyée par au moins 10 % des membres présents à l'assemblée. Elle rappelle qu'historiquement, l'assemblée a toujours accepté un vote secret lorsqu'une demande est faite.

### **a) i) Informations**

Annette Gélinas et Stéphane Gill présentent les différentes composantes de l'entente de principe de la table sectorielle (tâches, sécurité d'emploi, ancienneté, conciliation travail-famille et certaines composantes de la rémunération). Suit une période de questions.

### **b) i) Informations**

Stéphane Gill et André Vincent présentent les différentes composantes de l'entente de principe de la table centrale (salaire, régime de retraite, droits parentaux, etc.). Suit une période de questions.

Après débats au sein de l'assemblée, les propositions de l'exécutif sont mises sur la table et se lisent ainsi :

L'exécutif du SPECA recommande à l'assemblée syndicale **de voter contre** la proposition du

Regroupement cégep qui se lit ainsi :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des cégeps (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) intervenue le 13 juin 2010 ».

L'exécutif du SPECA recommande à l'assemblée syndicale **de voter contre** la proposition du Regroupement cégep qui se lit ainsi :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table centrale relative au Régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux ouvriers spécialisés et aux droits parentaux ».

#### **Recommandation 5**

La question préalable est posée sur l'ensemble des décisions à prendre au point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée.

Proposée par Josiane Robidas  
Appuyée par Éric Atlan  
**Adoptée à l'unanimité**

Le vote secret est demandé sur l'ensemble des propositions du point 6 de l'ordre du jour de l'assemblée par Jacques Dion et le président constate que plus de 10 % sont d'accord avec la tenue d'un vote secret.

L'assemblée passe donc aux votes secrets sur les points 6 a) ii) et 6 b) ii).

#### **a) ii) Décisions à prendre**

##### **Recommandation 6**

Que l'assemblée syndicale **vote contre** la proposition du Regroupement cégep qui se lit ainsi :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des cégeps (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) intervenue le 13 juin 2010 ».

Proposée par Carole Potvin  
Appuyée par Élane Baribeault

Puisque le vote secret a été demandé, des scrutateurs sont désignés et le bulletin de vote soumis par la FNEEQ comporte le libellé suivant :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des cégeps (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) intervenue le 13 juin 2010 ».

Après comptage, le résultat est le suivant : 19 pour la proposition apparaissant sur le bulletin de vote, 179 contre la proposition apparaissant sur le bulletin de vote et 2 abstentions.

Résultat de la proposition sur la table :

**Que l'assemblée syndicale vote contre la proposition du Regroupement cégep qui se lit ainsi :**

**« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table sectorielle entre le Comité patronal de négociation des cégeps (CPNC) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ/CSN) intervenue le 13 juin 2010 ».**

**Proposée par Carole Potvin  
Appuyée par Élane Baribeault  
Pour : 179  
Contre : 19  
Abstention : 2  
Adoptée à la majorité**

#### **b) ii) Décisions à prendre**

### **Recommandation 7**

Que l'assemblée syndicale **vote contre** la proposition du Regroupement cégep qui se lit ainsi :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table centrale relative au Régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux ouvriers spécialisés et aux droits parentaux ».

Proposée par Diane Labarre  
Appuyée par Michel Desmarais

Puisque le vote secret a été demandé, des scrutateurs sont désignés et le bulletin de vote soumis par la FNEEQ comporte le libellé suivant :

« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table centrale relative au Régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux ouvriers spécialisés et aux droits parentaux ».

Après comptage, le résultat est le suivant : 15 pour la proposition apparaissant sur le bulletin de vote, 185 contre la proposition apparaissant sur le bulletin de vote et 1 abstention.

Résultat de la proposition sur la table :

**Que l'assemblée syndicale vote contre la proposition du Regroupement cégep qui se lit ainsi :**

**« Que le SPECA accepte l'entente de principe de la table centrale relative au Régime de retraite, aux paramètres salariaux, aux ouvriers spécialisés et aux droits parentaux ».**

**Proposée par Diane Labarre  
Appuyée par Michel Desmarais  
Pour : 185  
Contre : 15  
Abstention : 1  
Adoptée à la majorité**

### **Recommandation 8**

Que les bulletins de vote relatifs aux ententes de principe de tables centrale et sectorielle soient détruits.

Proposée par Renaud Bellemare  
Appuyée par Jacques Dion  
**Adoptée à l'unanimité**

### **7. VARIA**

Aucun point discuté.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 15.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire